

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE AVIVA INVESTORS

Luxembourg, le 10 février 2023

Cher/Chère Actionnaire,

Nous tenons à vous informer que le Conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») a décidé de modifier la section relative à l'utilisation des opérations de prêt de titres dans les Politiques d'investissement des compartiments suivants (les « **Compartiments** ») :

- Aviva Investors – Climate Transition European Equity Fund
- Aviva Investors – Emerging Markets Bond Fund
- Aviva Investors – Emerging Markets Local Currency Bond Fund
- Aviva Investors – Global Convertibles Absolute Return Fund
- Aviva Investors – Short Duration Global High Yield Bond Fund

Dans ce contexte, les textes faisant référence aux titres sous-jacents visés par les opérations de prêts de titres, qui sont des actions ou des obligations en fonction des politiques d'investissement respectives des Compartiments, seront modifiés à des fins de simplification, de sorte à assurer l'alignement pour tous les compartiments du Fonds, comme détaillé ci-dessous :

« *Titres sous-jacents en vue : **limité aux actifs autorisés par la politique d'investissement du Compartiment.*** »

Une mise à jour du Prospectus datée de Février 2023 reflétant le changement indiqué ci-dessus sera bientôt disponible, sans frais, sur demande, auprès du siège social du Fonds.

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans le prospectus du Fonds.

Les investisseurs belges voudront bien noter que le Prospectus en vigueur, les documents d'informations clés (DIC), le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel sont disponibles gratuitement en anglais auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique (RBC Investor Services Belgium S.A., 20th Floor, Zenith Building Boulevard du Roi Albert II 37 1030 Bruxelles) et sur le site internet www.eifs.lu/aviva-investors. Les DIC sont également disponibles en français.

La Valeur Nette d'Inventaire est publiée sur le site de la Belgian Asset Managers Association (www.beama.be).

Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 30%.

Le document d'informations clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Si vous avez besoin de plus amples informations sur les modifications mentionnées ci-dessus, veuillez contacter l'adresse e-mail suivante : csaviva@rbc.com.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink that reads "Paula Concordea". The script is cursive and elegant.

**Paula Concordea
Pour le compte du Conseil d'administration**